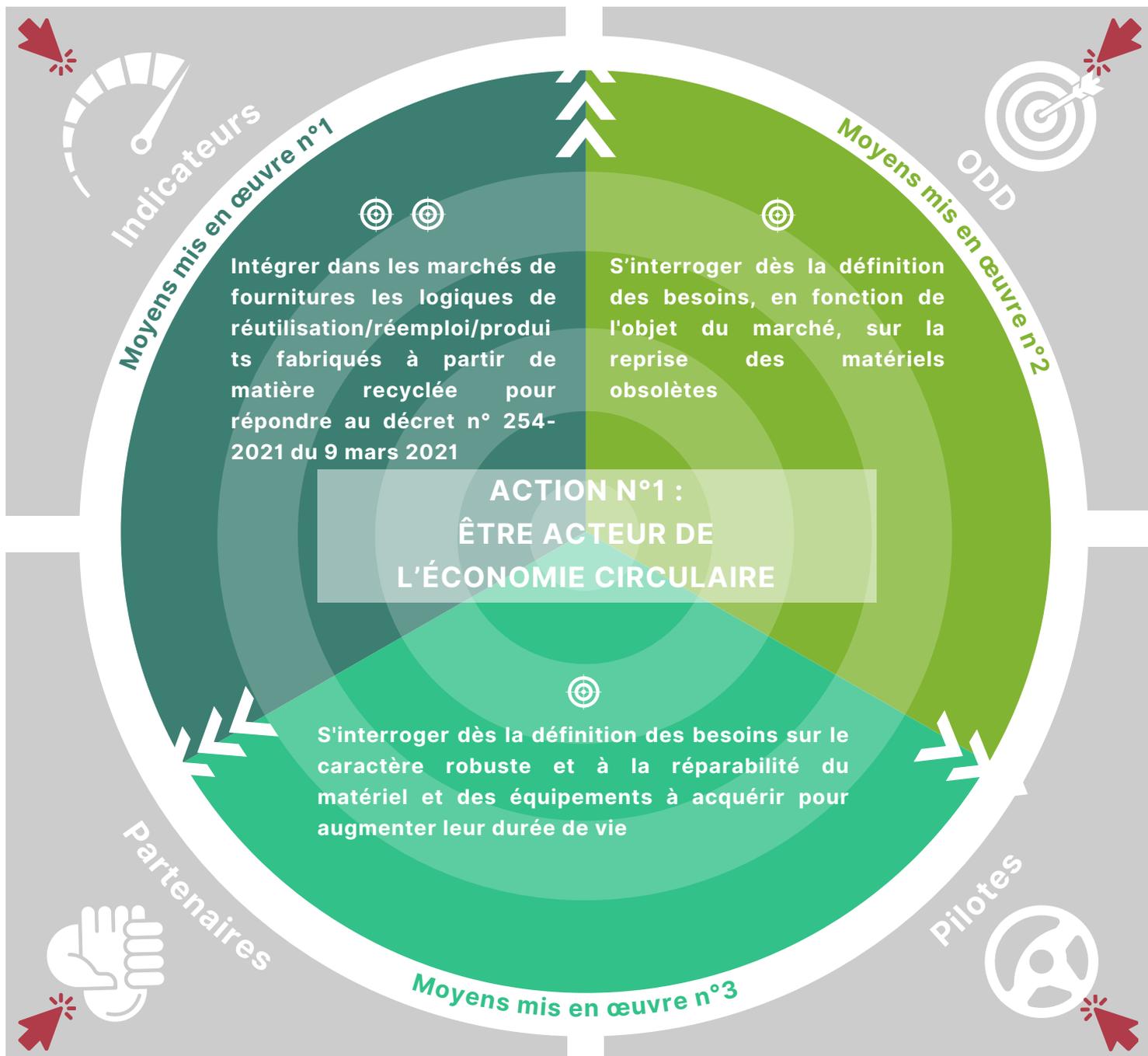


1

Mettre la commande publique au service de la réduction de l'empreinte écologique de ses activités

Finalité : Cette action visé à renforcer la dimension environnementale dans les actes d'achat du Département et à encourager la transition vers l'économie circulaire. La démarche consiste, dès la définition du besoin, à s'interroger sur les logiques de réutilisation, réemploi, réparation, sur r l'achat de produits fabriqués à partir de matières recyclées ...



Cible : Pour atteindre en 2024 et 2026 les chiffres fixés par le décret n° 254-2021 en matière de dépenses de biens issus de la réutilisation, du réemploi, ou qui sont fabriqués à partir de matières recyclées.



Indicateurs



20% de biens acquis annuellement issus du réemploi, issus de la réutilisation ou qui sont fabriqués à partir de matières recyclées.

Partenaires



Ensemble des DO, MDD Prestataires

Pilotes



DAJA/MDD

Délibérations Départementales



Objectifs de développement durable

